

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois. 0 80
Un an. 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Congrès de Londres.

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission de Contrôle.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL ET COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 15 Septembre à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 22 Septembre et Mardi 13 Octobre, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion des Comités général et de Vigilance de Mardi prochain 13 courant.

LE CONGRÈS DE LONDRES

L'abondance des procès-verbaux nous empêche de publier celui de la réunion du 5 septembre où le citoyen Hamon a rendu compte de son mandat au Congrès de Nantes; mais, comme il y a un intérêt tout particulier à ce qu'il soit connu des travailleurs nantais, nous le publierons le mois prochain.

Disons de suite que le citoyen Hamon a rempli consciencieusement son mandat, aussi les applaudissements ne lui ont pas été ménagés.

Voici les deux ordres du jour qui ont été votés:

« Les citoyens réunis le 5 septembre à la Bourse du Travail, après avoir entendu le compte-rendu du mandat du citoyen Hamon, délégué au Congrès de Londres.

» Considérant que l'émancipation des

» travailleurs ne pourra être faite que par l'union des exploités contre les exploités, espèrent que tous feront leur possible pour amener cette union indispensable.

» Considérant que la condition essentielle de l'émancipation économique est dans la double action syndicale et politique combinée, engagent les travailleurs, tout en défendant leurs intérêts corporatifs par l'action syndicale, à se servir de la conquête des pouvoirs publics comme agitation révolutionnaire et un des moyens d'obtenir l'application des résolutions votées par les Congrès corporatifs. »

2^e ORDRE DU JOUR :

« Après le compte-rendu fait par le citoyen Hamon, délégué de la Bourse du Travail, au Congrès de Londres, les citoyennes et citoyens réunis le 5 septembre, émettent le vœu que le Congrès de Tours maintienne les décisions des Congrès de Paris, Nantes et Limoges tendant à l'organisation, en 1900, à Paris, d'un grand Congrès international corporatif où ne seront traitées que des questions économiques et la grève générale. »

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du mardi 18 août

Président : Lepage, des couvreurs-zingueurs; Hougmard et Leléon, des frappeurs.

Afin d'éviter la perte de temps que demande l'appel nominal, Colombe propose que chaque délégué présent inscrive son nom sur un bulletin, qui servira à la rédaction du procès-verbal. Les bulletins devront être déposés sur le bureau avant la fin de la séance. (Adopté à l'unanimité).

Sont présents : Lemoigne, Emériaux, Denis, Guilloux, Tuffet, Dudot, Leveil,

Béty, Auguste, Nias, Lucas, Brunellière, des corroyeurs; Giraud, Gerbaud, Cléro, Lagarde, Radigois, Lepage, Leléon, Hougmard, Lebreton, Chauvet, Légise, Paon, Abbé, Merveilleux, Mariot, Nias père, Septet, Rembaud, Colombe, Tulève.

Excusés : Ulliac, Beillon, Isambart, Bouchaud, Prunier, Brunellière, des galochiers; Riffeau, Carric, Leguillon, Desourme.

Correspondance: Lettre de M. Marius Vachon, délégué de la mission d'enquête sur les industries d'art en France.

Lettre de la Fédération des ouvriers ferblantiers-boitiers, adressant des remerciements au sujet de la solidarité qui, une fois de plus, s'est affirmée dans leur récente grève.

Lettre du citoyen J.-B. Broussouloux annonçant son désir de faire une réunion de syndiqués à la Bourse de Travail, afin de développer: le *Mouvement syndical, ses effets et ses causes*. Il annonce également que sa lettre sera apostillée par le citoyen Gicquel, comme secrétaire de la Chambre syndicale des ajusteurs tourneurs et raboteurs.

Le président demande aux délégués des ajusteurs si leur Chambre syndicale a autorisé son secrétaire à appuyer officiellement la demande de Broussouloux.

Mariot répond que Broussouloux, appartenant à un syndicat nombreux de Paris (polisseurs sur métaux), le syndicat des ajusteurs de Nantes n'a pas à appuyer sa demande. Comme syndiqué, on ne peut lui refuser la salle, la Bourse étant ouverte à tous les travailleurs sans distinction de parti ou d'école. Il demande si un délégué oserait s'élever contre la demande de Broussouloux, qui vient apporter la bonne parole.

Le secrétaire général répond qu'il n'est nullement question de lui refuser la salle, mais simplement de respecter le règlement qui exige que chaque conférence faite à la Bourse soit sous le patronage d'un syndicat adhérent, ainsi que cela a été fait pour la conférence de Philippe, qui était organisée par le Syndicat des Galochiers.

Mariot dit qu'il ne comprend pas la façon d'agir qui consiste à empêcher un cama-

rade de venir instruire les masses. « Vous » voulez, dit-il, laisser parler seulement » ceux qui pensent comme vous et fermer » la bouche aux autres. Vous voulez, vous » qui êtes subventionnés par ceux qui ne » sont pas avec vous, vous arroger le droit » de parler en leur nom. C'est abject ce que » vous faites là ! »

De nombreuses protestations s'élèvent dans toute la salle.

Lucas et Bély interpellent violemment le citoyen Mariot.

Lucas trouve drôle que Broussouloux se serve du nom du Syndicat des ajusteurs s'il n'y a pas été autorisé.

Mariot répond quelques paroles qui amènent un nouveau tumulte.

Colombe dit qu'il va essayer de rétablir la vérité en faisant connaître comment Broussouloux annonça sa conférence à Nantes.

Ce dernier, à son arrivée, alla le trouver à son atelier, en se recommandant d'une lettre-circulaire du citoyen Pelloutier, secrétaire de la Fédération des Bourses du travail. Il lui fut répondu, qu'étant syndiqué, la salle de la Bourse du travail était à sa disposition. Mais, Broussouloux refusa, en disant que c'était le théâtre de la Renaissance qu'il voulait. On lui fit remarquer que les frais étaient considérables et qu'organiser une conférence dans cette grande salle était courir à un échec certain. Il maintint sa résolution et partit pour Saint-Nazaire. Aujourd'hui, il écrit d'Angers en demandant la salle de la Bourse ; qu'il se conforme au règlement, personne ne songera à la lui refuser.

Mariot répond qu'il se moque des règlements.

Tulève réplique que la vérité est que Mariot crie toujours que l'on ne doit pas faire de la politique à la Bourse et que Broussouloux voulait en faire dans sa conférence qu'il voulait payante, et au profit de la création d'un journal intitulé *La Clameur*. Seulement personne ne voulait en prendre la responsabilité en cas d'échec ou autres. C'est sur la Bourse que Mariot et ses amis voulaient faire retomber cette responsabilité, et c'est pourquoi il s'est élevé contre les prétentions premières de Broussouloux.

Le Comité général, consulté, décide à l'unanimité que la salle sera accordée à Broussouloux, à condition qu'il se conforme au règlement.

Lettres des coopératives de Couëron et Trignac, en réponse aux renseignements demandés sur un individu s'intitulant : « Secrétaire général et perpétuel des Sociétés civiles de consommation » et annonçant le vol commis au préjudice de celle de Trignac, qui a déposé une plainte au Parquet de Saint-Nazaire. Cet escroc, du nom de T..., sera signalé à toutes les Bourses du Travail.

Lettres du citoyen Hamon, délégué de la Bourse du Travail au Congrès de Londres, annonçant qu'il viendra à Nantes dans quinze jours pour rendre compte de son mandat. Il donne, en outre, quelques détails sur le Congrès.

Le secrétaire général demande comment on organisera la réunion.

Mariot demande que l'on organise une

grande réunion publique à la Renaissance, la chose en valant la peine.

Denis et Tulève combattent la proposition.

La proposition Mariot est repoussée à l'unanimité moins 4 voix.

Colombe propose d'organiser une grande réunion corporative des syndiqués et non syndiqués à la Bourse du Travail. (Adopté).

Le secrétaire général devra s'entendre avec le citoyen Hamon pour fixer le jour de la réunion et en avertir à temps les secrétaires des syndicats.

Le citoyen Radigois, des sculpteurs, est nommé à la commission exécutive.

Une discussion s'élève au sujet du citoyen Paon, des chapeliers, dont le mandat régulier n'a pas été adressé au secrétariat et qui a été contesté par le citoyen Prunier, délégué des chapeliers.

Sur la parole du citoyen Abbé, délégué également des chapeliers, l'admission du citoyen Paon est acceptée à condition que sa situation soit régularisée dans le plus bref délai. Le secrétaire général devra en informer le syndicat des chapeliers.

L'ordre du jour appelle la création d'un CONTENTIEUX.

Colombe donne des explications sur les résultats que la commission exécutive attend de cette création. Il rappelle le nombre des malheureux ouvriers qui, blessés au travail et souvent victimes de la cupidité de certains patrons et des assureurs, dénués de ressources, ne savent où aller s'adresser et viennent à la Bourse du Travail.

Il rend justice aux avocats auxquels on s'est adressé jusqu'alors qui ont toujours fait preuve d'une amabilité toute désintéressée et cite les noms de MM. Martin, Guist'hau et Ricordeau ; mais cela manque de cohésion, il est donc nécessaire que l'on remédie à cet état de choses.

La proposition est adoptée à l'unanimité et renvoyée à la commission exécutive, après quelques paroles du citoyen Mariot qui voudrait que le contentieux ne serve qu'aux ouvriers non syndiqués, les syndiqués devant s'adresser à leur syndicat, et une réponse des citoyens Tulève et Colombe qui déclarent que cela serait peut-être possible dans la métallurgie et chez les couvreurs qui ont une organisation spéciale à cet effet, mais qui est impossible dans les autres corporations.

Bély demande où on en est pour les congrès qui vont avoir lieu à Tours.

Le secrétaire général répond que la sous-commission a été convoquée ; deux membres s'étant présentés, elle n'a pu délibérer.

Bély demande à ce que le Comité général se réunisse extraordinairement le premier mardi de septembre spécialement pour les congrès. (Adopté).

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire-adjoint,

D. COLOMBE.

Réunion extraordinaire du 1^{er} septembre 1896

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Marchand, des granitiers.

Assesseurs : Denis, des outilleurs en bois et Guillou, des scieurs mécaniques.

Sont présents : Mariot, Nias père, Cléro, Chauveau, Desourme, Emeriau, Lemoigne, Prunier, Abbé, Bouchaud, Leléon, Gustave, Hougmard, Huchet, Bély, Charpentier, Nias fils, Denis, Marchand, Guillou, Lucas, Radigois, Giraud, Lagarde, Charrier, Brunellière, Tuffet, Rambaud, Tulève, Colombe, Chauvet.

Sont excusés : Lebreton, Leglise, Jarret, Gerbeau, Auguste, Riffault, Lepage, Isambart, Beillon.

Correspondance. — Lettre du syndicat métallurgiste de Couëron demandant à être représenté au VIII^e congrès qui va se tenir à Tours, par le délégué désigné par la Bourse du travail de Nantes et le montant de la somme à verser.

Lettre de la coopérative de Couëron demandant de lui fournir un gérant pour leur Société.

Lettre du syndicat des chapeliers informant que le citoyen Paon n'est pas leur délégué.

Marion trouve drôle la conduite du syndicat des chapeliers au sujet du citoyen Paon.

Prunier explique les raisons qui ont motivé la radiation de Paon du syndicat des chapeliers.

Sur les paroles de Mariot, Bély déclare que le Comité général n'a pas à s'immiscer dans les affaires de leur syndicat.

Un long colloque s'engage entre Mariot et les délégués des chapeliers.

Au sujet de la lettre des camarades de Couëron, Mariot dit que s'ils ne peuvent trouver personne pour gérer leurs affaires, ils n'ont qu'à ne pas s'en occuper.

Tulève relève ces paroles en blâmant Mariot de venir avec ironie blâmer des travailleurs qui marchent ardemment à leur émancipation.

Les paroles de Tulève sont applaudies par la grande majorité du Comité général.

Mariot continue en insultant Tulève.

Lucas proteste contre les paroles de Mariot, qui traite le secrétaire général de f... et vient jeter la discorde partout.

Les paroles de Lucas sont chaleureusement applaudies.

On passe à l'ordre du jour.

Le citoyen Denis, rapporteur de la commission exécutive, donne lecture du rapport inséré au procès-verbal de ladite commission.

Mariot proteste contre la proposition qui consiste de désigner Codet pour représenter la Bourse du Travail. Il s'appuie sur des questions intérieures de Syndicat.

Denis répond que la commission ignore quelle peut avoir été la conduite de Codet vis-à-vis de son syndicat.

Il appuie sur la représentation directe au congrès des Bourses du travail.

Chauvet, des tailleurs, au nom de son syndicat, soutient la représentation au congrès des bourses, mais pour le congrès corporatif, cela est impossible faute d'argent.

Denis répond que si la représentation n'est pas possible au grand congrès corporatif, la faute en incombe aux syndicats

qui certainement s'ils l'avaient voulu avec une somme moyenne de cinq francs auraient pu subvenir à cette dépense.

Tulève parle dans le même sens en faisant ressortir les avantages qu'il y a cette année, tous les congrès se tenant à Tours et cela un peu sur l'initiative prise par les syndicats nantais.

Un échange de vues a lieu entre divers délégués au sujet de la séparation des deux congrès. Mariot combat la représentation en se basant sur ce que nombre de syndicats n'ayant pas répondu au questionnaire, ils sont donc hostiles aux congrès, Colombe combat les arguments de Mariot.

La représentation au congrès des bourses est votée à l'unanimité moins le citoyen Mariot.

Le secrétaire général donne lecture des réponses des syndicats concernant le VIII^e congrès corporatif.

La représentation par un camarade de Tours au VIII^e congrès est votée par 20 voix contre deux.

La commission exécutive désignera le délégué qui devra représenter la Bourse.

Lagarde propose de désigner le secrétaire général pour la représenter au congrès des bourses du travail.

Mariot combat cette proposition en disant que le secrétaire général ne doit jamais s'absenter.

Tulève est désigné par 16 voix contre 5. La séance est levée à 10 h. 1/4.

Le secrétaire : D. COLOMBE.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 25 août 1896

Président : Leguillou.

Secrétaire de séance : Colombe.

Sont présents : Béty, Colombe, Lagarde, Leguillou, Ricordeau, Cléro, Desourme, Juguet.

Absents : Denis, Lebreton, Septet, Brunellière des galochiers, Brunellière des corroyeurs, Beillon, Enters, Guillou, Le Rudilier, Vallet, Radigois.

Excusés : Hougmar, Isambart, Ulliac.

Commission de contrôle : Chauvet, absent.

Le secrétaire fait constater les noms des membres de la commission qui ont trois absences consécutives, sans excuse préalable.

Lebreton, 3; Septet, 4; Vallet, 4.

Correspondance.

Lettre de la Bourse du Travail de Rennes, demandant divers renseignements; réponse du secrétaire.

Lettre de la Fédération nationale des ouvriers métallurgistes de France.

Il est décidé de faire l'achat de deux comptes-rendus du dernier Congrès pour la Bibliothèque au prix de 30 centimes l'un.

Lettre de Hamon, délégué au Congrès de Londres, annonçant qu'il rendra compte de son mandat le samedi 5 septembre.

Sur la demande du délégué, la Commission exécutive décide de lui envoyer la somme de 5 francs pour subvenir aux frais d'impression, plus 1 schelling versé à Londres.

Il est décidé, en outre, que la Commission exécutive demandera au Comité gé-

néral de prendre à sa charge les frais de séjour du citoyen Hamon.

Circulaire du Comité général des Associations de la Presse française contenant un appel en vue d'offrir au Tsar un souvenir du voyage qu'il a décidé de faire à Paris.

La Commission passe outre.

Circulaire de la Bourse du Travail de Saint-Etienne avisant qu'un nommé Lavigne, se disant victime de la grève des porcelainiers de Limoges, n'a rien de commun avec les grévistes.

Colombe demande que copie de cette circulaire soit affichée dans l'intérieur de la Bourse. (Adopté.)

Réponse du secrétaire général aux renseignements demandés au Havre.

Lettre accusant réception de la lettre ci-dessus.

Lettre de Broussouloux annonçant l'envoi des circulaires pour sa conférence.

Lecture de la circulaire concernant le nommé T..., qui a escroqué les coopératives de Couëron et Trignac. (Adopté.)

Circulaire de la commission d'organisation des Congrès de Tours, ainsi que des ordres du jour.

La commission du Congrès est invitée à presser son travail pour la réunion extraordinaire du Comité général.

Au sujet de la conférence de Broussouloux, le secrétaire général déclare que le secrétaire du Syndicat des ajusteurs n'a pas reçu l'ordre d'apostiller la demande de la grande salle pour la réunion.

Sur la demande des citoyens Juguet, Béty et Cléro, il est décidé qu'au cas où la demande de Broussouloux ne serait pas signée par un Syndicat, la réunion serait interdite.

Juguet voudrait que l'on fasse l'achat de quatre couvertures pour les hamaqs qui servent à coucher les syndiqués de passage.

La Commission est de son avis. L'achat sera fait aussitôt que les ressources le permettront.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire : D. COLOMBE.

Séance du 1^{er} septembre 1896

Sont présents : Denis, Hougmar, Lagarde, Radigois, Colombe, Brunellière des corroyeurs, Desourme, Huchet, Guillou.

Ordre du jour ; Congrès de Tours.

Le citoyen Denis donne lecture du rapport suivant.

Rapport sur le cinquième congrès des Bourses du Travail.

Le cinquième Congrès va, après Saint-Etienne, Toulouse, Lyon, et Nîmes, tenir à Tours ses assises, les 9, 10, 11 et 12 courant.

Avant d'entrer plus avant dans l'exposé et les considérants de ce Rapport, nous devons féliciter le Comité Fédéral, de l'activité déployée depuis le dernier Congrès, pour donner, à la Fédération Nationale des Bourses du Travail l'importance qu'elle occupe aujourd'hui au premier rang des organisations centrales ouvrières.

Une des questions qui, certainement intéresse au plus haut point, est celle de la révision de l'article 5 des Statuts, cet article est ainsi conçu :

Art. 5. — *Pour l'exécution des décisions de la Fédération des Bourses du Travail de l'entente avec les délégués au secrétariat National, immédiatement après la réunion du Congrès annuel. Les Bourses du Travail désigneront chacun un membre afin de constituer le Comité Fédéral qui siégera dans la même ville que le secrétariat National du Travail.*

Votre Commission ne croit pas qu'il y ait lieu de reviser cet article, surtout en ce qui concerne le siège de la Fédération qui doit rester à Paris. En voici les raisons :

Il existe actuellement en France près de 50 Bourses du travail ; si l'exercice 1896-1897 est aussi fécond que celui qui vient de s'écouler, l'année prochaine en comptera au moins 70 à 80.

Chacune de ces Bourses devra être représentée par un délégué, qui forme le Comité fédéral. Où pourra-t-on trouver 60 à 80 militants convaincus et dévoués, dans certaines localités, pour constituer le Comité fédéral ? A part quelques villes importantes, la chose est matériellement impossible, et on tombera, pour la fédération des Bourses, dans les errements où sont tombées certaines fédérations qui n'ont que trois ou quatre villes où elles puissent vivre en languissant.

De plus, comme pour se tenir dans la logique, le siège de la Fédération devra se tenir dans la ville où aura lieu le Congrès, et que dans cette ville se tiendront également les Conseils nationaux de toutes les autres fédérations de métiers, tels que le bâtiment, la métallurgie, les cuirs et peaux, etc., on peut avoir la certitude qu'on ne trouvera pas les éléments nécessaires à la vitalité de ces différents rouages de l'organisation ouvrière.

D'un autre côté, comme la Fédération est en rapport continu avec les pouvoirs publics, et qu'en outre la centralisation de la vie ouvrière, aussi bien intellectuelle que matérielle, se fait à Paris ; qu'ensuite de l'éloignement de cette centralisation des déplacements toujours coûteux en résulteraient, car on ne peut pas toujours agir par correspondance, cela porterait un préjudice grave aux intérêts que la Fédération a charge de défendre.

C'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il y ait utilité à la révision de l'article 5.

Troisième question. — *Contribution de 1 franc par Syndicat adhérent aux Bourses fédérées pour la publication de l'enquête sur les bureaux de placement, le travail des prisons et la loi du 2 novembre 1892.* Nous trouvons que la publication de ce rapport sera d'une grande utilité et certainement fera une impression considérable parmi les militants ; mais, pour la masse des travailleurs, il passera complètement inaperçu ; de plus, nous lisons dans le rapport moral de la Fédération publié dans le *Bulletin* de la Bourse du Travail de Nîmes qu'un petit nombre seulement d'organisations ont répondu au questionnaire ayant trait à ces questions ; que, par conséquent, ce rapport sera forcément incomplet. Nous croyons donc que le sacrifice à demander aux syndicats ne sera pas en rapport avec le résultat à obtenir.

Votre commission pense qu'il serait possible d'obtenir ce résultat en invitant le Comité fédéral à demander aux Bourses et aux organisations qui ont un organe corporatif, la publication par fraction de ce rapport.

D'un autre côté, nous pensons que beaucoup de syndicats se refuseront à cette contribution, car avec les grèves qui surgissent de partout, leur caisse est à peu près vide, et les syndiqués qui, en général, sont tous des militants, ne peuvent plus arriver à supporter les charges nouvelles qui surgissent de toutes parts; il serait plus utile, pour l'éducation des indifférents, d'organiser dans les Bourses du travail et les milieux ouvriers des conférences qui entretiendraient, par la publicité qu'on pourrait leur donner, l'agitation nécessaire pour empêcher la mise sur pied de ces lois faites sous l'inspiration d'hommes dans le genre d'Yves Guyot, agitation qui a déjà fait ses preuves en faveur de nos amis des chemins de fer.

Nous comptons que le Congrès donnera à la discussion de cette question toute l'importance qu'elle comporte,

Sur la conduite à suivre par le Comité fédéral lorsqu'il sera constitué dans une ville deux Bourses du Travail.

Dans ce cas, nous croyons que la Fédération a sa conduite toute tracée. Nous n'avons qu'une seule ville dans cette situation, Bordeaux. Des deux Bourses, la première étant indépendante est, par conséquent, l'émanation directe de la volonté ouvrière; par son adhésion à la Fédération elle a droit à toute sa sollicitude et son devoir est de la soutenir et lui donner la force morale nécessaire pour lutter contre la seconde, qui est mi-partie patronale et ouvrière et la vaincre! Cette bourse n'ayant rien de commun avec les travailleurs soucieux de leur émancipation.

Paris se trouve également dans un cas tout particulier, mais comme nous manquons complètement de renseignements, nous laissons au Congrès le soin d'étudier la situation et de lui donner la solution qu'elle comporte.

Les autres questions étant d'ordre purement administratif, nous laissons au congrès le soin de les trancher au mieux des intérêts de la Fédération.

Une dernière question maintenant se pose. Notre commission exécutive a été unanime à reconnaître pour la Bourse du Travail de Nantes la nécessité d'être représentée au Ve Congrès des Bourses du Travail; mais aussi s'est demandé quelle sera la dépense nécessaire pour l'envoi d'un délégué.

Cette année, le Congrès va se tenir à Tours c'est-à-dire dans notre région, les frais de délégation sont donc diminués d'autant que celle ville n'est qu'à quatre heures de chemins de fer, le Congrès devant durer 4 jours pleins, plus un jour pour l'aller et le retour, ce qui fera 5 jours. La commission estime qu'une somme de 70 fr., au minimum se repartissant ainsi qu'il suit, 5 journées à 10 fr. : 50 fr. ; frais de voyage, 19 fr. 20. Total : 69 fr. 20 en chiffres ronds 70 fr.

Cette somme serait prise au chapitre des jetons de présence. Quant au VIII^e grand

Congrès corporatif, la commission regrette le peu d'empressement des syndicats à répondre au questionnaire qui leur a été adressé à la date du 29 juillet dernier. Neuf réponses seulement nous sont parvenues; trois sont favorables; cinq une réponse négative et une qui, tout en n'étant pas partisane du VIII^e Congrès, réserve aux délégués du Comité général le soin de se prononcer sur le V^e Congrès des Bourses.

Votre commission estime donc que, pour le VIII^e Congrès, les syndicats nantais ne pouvant se faire représenter par l'envoi d'un délégué, la Bourse du travail pourrait demander à la commission d'organisation des Congrès de Tours une liste des camarades chargés de représenter par délégation les organisations ouvrières qui sont dans l'impossibilité de se faire représenter directement.

Nous proposons même au Comité Général un camarade bien connu parmi nous, le citoyen Codet, fondateur de la Bourse du Travail de Nantes, ex-délégué au Comité général, membre de la Commission exécutive et bibliothécaire de la Bourse, connaissant complètement les besoins et les aspirations des travailleurs nantais. Nous sommes persuadés que si vous le désignez comme votre mandataire, la Bourse du Travail et les travailleurs de notre cité seront représentés avec autorité et d'autant plus fidèlement qu'il était un des plus sincères militants de la classe ouvrière nantaise.

Nous vous demandons, citoyens, de bien vouloir sanctionner par un vote les propositions que nous vous soumettons ci-dessus; de désigner le citoyen qui devra représenter la Bourse au cinquième Congrès des Bourses du Travail, de même que celui qui devra la représenter, par délégation, au huitième grand Congrès corporatif de Tours.

Nantes, 1^{er} septembre 1896.

Les membres de la sous-commission,
DENIS, ISAMBART, COLOMBE,
LEBRETON, TULÈVE.

Ce rapport est adopté à l'unanimité, avec un amendement du citoyen Lagarde, qui propose de demander au Comité général de désigner le secrétaire général comme délégué. Le prix de délégation pourrait, de cette façon, être réduit à 50 francs.

La commission charge Lagarde de défendre son amendement.

Le secrétaire, D. COLOMBE.

Réunion du 8 septembre 1896

Président : Brunellière des corroyeurs.
Secrétaire de séance : Colombe.

Sont présents : Colombe, Denis, Houg-mard, Lagarde, Leguillou, Brunellière des corroyeurs, Cléro, Guillou, Juguet.

Excusé : Beillon.

Absent : le délégué de la commission de contrôle.

Correspondances.

Lettres de Rouen, Versailles, Angers et Saumur concernant la statistique.

Lettre de Charleville demandant des renseignements pour la création d'une Bourse du Travail.

Lettre du syndicat des granitiers désignant le citoyen Couteau comme délégué à la Bourse du Travail.

Lettre du citoyen Codet relevant les in-

sultes qui lui ont été adressées à la dernière réunion du Comité général.

Le citoyen Lagarde demande l'insertion de cette lettre au procès-verbal et au *Bulletin officiel*. (Adopté.)

Voici le texte de cette lettre :

Commission générale d'organisation des Congrès

« Tours, le 4 septembre 1896.

» Cher camarade Tulève,

» La Commission d'organisation des Congrès vient de recevoir tes deux adhésions, juste au moment où elle m'avait donné le mandat d'écrire à Nantes pour savoir où vous en étiez pour nos Congrès, et, comme vos adhésions nous arrivaient, la lettre était commencée. Je l'ai vivement jetée au panier, pour en recommencer une autre dont le texte change, c'est donc avec un véritable plaisir que nous recevons vos adhésions, nous ne doutons pas un seul instant de la lutte que vous avez dû avoir à subir avec les adversaires de la Bourse et des organisations syndicales.

» Ils ont réussi en partie à jeter le désarroi dans les Syndicats et dans les Fédérations. La calomnie est leur arme favorite et, cependant lors de la grève générale des métallurgistes et hommes de peine de Nantes, ces calomnieurs étaient en tête et ne marchandèrent pas leur peine et ceux-ci étaient soi-disant malades et ne paraissaient que lorsque la lutte fut terminée, profitant de leur absence pour les salir, la calomnie est l'arme des Jésuites, c'est-à-dire l'arme des lâches!

» Travailleurs de Nantes, réunissez-vous, et que l'œuvre syndicale soit la marche en avant pour l'affranchissement des Travailleurs.

» Pour la Commission d'organisation et par ordre.

» *Le secrétaire-adjoint : A. CODET.* »

COMMISSION DU CONTROLE

Rapport du 7 Août

Présents : Légglise, Huchet, Chauvet.

Le 7 août, la commission de contrôle s'est réunie pour la vérification des comptes, après examen, les comptes du mois de juillet ont été reconnus exacts.

Le Rapporteur, CHAUVET.

La commission d'organisation met à votre disposition pour vous représenter au Congrès National Corporatif, le citoyen Lambert, secrétaire de la Chambre Syndicale des Serruriers. A. C.

Le citoyen Lambert, secrétaire de la Chambre Syndicale des Serruriers de Tours, est désigné comme délégué de la Bourse du Travail de Nantes au huitième Congrès national des syndicats.

Le secrétaire-adjoint, en l'absence du secrétaire-général, devra lui adresser son mandat.

Lettre des Métallurgistes de Couëron.

Le citoyen Colombe, est chargé de la correspondance pendant l'absence du citoyen Tulève, délégué au cinquième Congrès des Bourses du Travail.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Le Secrétaire, D. COLOMBE.

Le Gérant : TULÈVE